

Démission et annulation de nomination ont agité le conseil municipal

L'ambiance était plus qu'électrique mardi soir au conseil municipal de Cuges-les-Pins, qui s'est tenu salle des Arcades. Au centre des débats houleux entre majorité et opposition, on trouve la démission de la troisième adjointe Emmanuelle Clair Dumont, l'annulation par la préfecture de la nomination, lors du conseil municipal du 14 décembre, de Jacques Fafri comme adjoint spécial chargé spécifiquement du secteur de la Zone agricole protégée (Zap) - voir notre édition du 16 décembre - et la publication de *Transparence*, le journal des élus d'opposition où les deux premiers sujets d'achoppement sont développés.

Dans une intervention préliminaire, le maire Bernard Destrot a qualifié de *"propos calomnieux"* l'article relatant le départ de la troisième adjointe publié dans ce quatre pages. Il y est indiqué qu'Emmanuelle Clair Dumont aurait démissionné à cause *"de désaccords profonds et des méthodes inconcevables de la part de la première adjointe et de l'adjoint au personnel"*. En réponse, Bernard Destrot a réaffirmé sa



Frédéric Adragna, adjoint au maire, a participé aux échanges musclés avec l'opposition municipale.

/ PHOTO F.R.

"confiance pleine et entière à l'égard de ces deux élus". Toujours dans le même journal, l'opposition indique que l'annulation de la nomination de Jacques Fafri est le fait de leur signalement auprès de la préfecture. Là aussi, le maire a réagi, assurant en substance qu'il savait cette nomination discutable. À plusieurs reprises, les membres de l'opposition, dont Pascaline Dubray et Éric Re-

men, ont voulu répondre à l'intervention préliminaire du maire, mais sans succès. En appelant au règlement intérieur, Bernard Destrot leur a refusé la parole.

C'est donc dans une ambiance délétère que les points à l'ordre du jour ont été traités. Pour commencer, Fabrice Rossi a été installé en qualité de conseiller municipal pour remplacer Emmanuelle Clair Du-

mont. Puis, à la suite du départ de cette dernière et de l'annulation de la nomination de l'adjoint spécial de la Zap, le conseil municipal a dû être remodelé. Il a fallu réinstaller Jacques Fafri en qualité de conseiller, faire passer le nombre d'adjoints de huit à sept; refixer les indemnités du maire et de son équipe... À ce propos, l'élu d'opposition Jean-Henri Lesage a souligné que la diminution du nombre d'adjoints aurait pu engendrer une économie de 5 000 euros par an. *"Ce n'est pas le choix que vous faites, a-t-il fait remarquer. Or, quand il aurait fallu maintenir la gratuité des repas pour le personnel de cantine, vous avez assuré ne pas avoir les 17 000 euros nécessaires."*

La réponse est venue de l'adjoint Frédéric Adragna : *"Ces indemnités sont prescrites par le législateur afin de compenser les pertes financières liées à l'exercice de nos missions"*. Et le maire a rappelé que ses élus et lui-même avaient fait le choix de baisser leurs indemnités pour envoyer un *"signal fort"*. Des explications qui n'ont pas suffi à détendre l'atmosphère.

François RASTEAU